

## { Formulaire de candidature

Nom : .....

Prénom : .....

Homme  Femme

Numéro et rue : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Vous avez entre :

18 et 29 ans

30 et 59 ans

60 ans et plus

Dans quel domaine êtes-vous particulièrement impliqué ?

*(une seule réponse possible)*

Économique  Scientifique

Social  Environnemental

Culturel  Autres

Éducatif

### Déclaration d'engagement

*Si ma candidature est retenue, je m'engage à :*

*Intégrer le conseil de développement,*

*Participer aux travaux et activités (par exemple contribuer à au moins un groupe de travail, assister aux plénières, participer à des manifestations ou démarches de terrain pour faire connaître et recueillir la parole des habitants et usagers sur différents sujets, etc.).*

*Respecter les valeurs partagées qui donneront sens aux contributions de l'instance (par exemple mettre l'humain au centre des préoccupations, respecter l'expression de l'ensemble des citoyen-ne-s, faire preuve d'ouverture et de pragmatisme ; garder sa liberté, s'affirmer non partisan et indépendant dans l'exercice de ce mandat...).*

*Les valeurs et règles de fonctionnement seront précisées par les membres du Conseil de développement sous l'égide de son ou sa président-e et en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg.*

Date et signature



## Vous souhaitez vous investir dans la vie locale ?

Retrouvez tous les modes de participation sur [participer.eurometropole-strasbourg.eu](http://participer.eurometropole-strasbourg.eu)

Eurométropole de Strasbourg

1 parc de l'Étoile  
67076 Strasbourg Cedex  
Tél : 03 68 98 50 00

[www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu)

Strasbourg.eu  
eurométropole

# Quelles politiques publiques pour notre territoire ?

{ **Rejoignez le Conseil de développement** de l'Eurométropole de Strasbourg pour son nouveau mandat (2021-2026)

Vous souhaitez participer aux grands enjeux de l'agglomération ?



Candidatez entre le 15 février et le 7 mars 2021 sur [participer.eurometropole-strasbourg.eu](http://participer.eurometropole-strasbourg.eu)

# Le conseil de développement

## {C'est qui ?

Le Conseil de développement est **le reflet de la diversité des acteur-trice-s du territoire** métropolitain transfrontalier.

On y retrouve des habitant-e-s, professionnel-le-s ou bénévoles, issu-e-s du monde économique, des milieux sociaux, éducatifs, culturels, des sphères scientifiques, environnementales...

Il réunit **une centaine de membres, tous bénévoles.**

## {C'est quoi ?

Le Conseil de développement est une **instance de participation citoyenne** à l'échelle des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg et de Kehl.

Il constitue **un espace de dialogue** entre les citoyen-ne-s de l'agglomération, leurs voisin-e-s allemand-e-s, la société civile, les élu-e-s et les institutions européennes.

## {Pour quoi faire ?

Le Conseil de développement contribue à **enrichir les politiques publiques locales**, notamment en matière économique, sociale et environnementale.

Il intervient notamment sur **les documents de prospective et de planification** (par exemple sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Plan de déplacement urbain, etc.),

Il participe à la **conception et l'évaluation** des politiques locales de promotion du **développement durable** (par ex l'Agenda 21, le Plan Climat Air Énergie Territorial).

Il peut également se saisir de **tout sujet** qui lui semble indispensable à l'enrichissement des politiques locales et faire appel à différent-e-s expert-e-s du territoire.

Il est à **l'écoute** des habitant-e-s de l'agglomération pour percevoir l'évolution de leurs attentes.

Découvrez le travail du précédent conseil de développement sur [www.strasbourg.eu/conseil-developpement](http://www.strasbourg.eu/conseil-developpement)

## {Comment ?

Le Conseil de développement définit librement ses modalités d'organisation et la fréquence de ses temps de travail.

Il bénéficie des moyens - notamment logistiques - mis à sa disposition par l'Eurométropole.

**Ses membres sont désignés pour 6 ans** (mandat 2021-2026).



## {Qui peut candidater ?

**Les habitantes et habitants majeur-e-s de l'Eurométropole**, quelle que soit leur situation (actif/active, bénévole associatif, étudiant-e, retraité-e, sans emploi...). La sélection se fera selon des critères de parité, d'âge, de domaine d'implication et de lieu d'habitation.

### À l'exclusion :

- des élu-e-s,
- des agent-e-s des communes et de l'Eurométropole,
- des membres des autres instances de démocratie locale.

### Modalités d'inscription

Du 15 février au 7 mars 2021

- **en ligne sur** [participer.strasbourg-eurometropole.eu](http://participer.strasbourg-eurometropole.eu)
- **en renvoyant le formulaire au verso à** Eurométropole de Strasbourg, Conseil de développement, 1 Parc de l'Etoile, 67 076 Strasbourg

